



CENTRE DE LA TOUR DE GASSIES

« Vers une prescription raisonnée et raisonnable
du Grand Appareillage Orthopédique »

Les attentes du médecin MPR (riche) → PPA

Dr Rémi Klotz

Journée AFA-AMPAN, Angers 2022



Vis-à-vis des OP

CONFIANCE

compétences techniques

connaissances théoriques

de l'expérience

envie de travail en collaboration

capacités empathiques

capacité à dire les choses (peur du prescripteur), force de proposition

Son humilité +++

Avant la chirurgie

- **Disponibilité pour participer à des RCP préopératoire**
- Patient
- MPR
- Chirurgien
- **pour choix de la technique / niveau → encombrement des DM existants**

Pendant le séjour en SMR

- **OP privé extérieur (signature convention de mise à disposition de DM)**
- **OP salarié du service intégré d'appareillage**
- **Début de séjour :**
 - Bilan et information du patient
 - Choix du futur OP privé +++
 - Signature engagement patient

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE DISPOSITIFS MEDICAUX

La présente convention est établie entre les soussignés :

Centre de la Tour de Gassies,
33523 Bruges Cedex

Représenté par M. Olivier THOUARD, Directeur Adjoint Délégué, agissant par délégation de Christian Croppo, Directeur Général de l'UGEAM d'Aquitaine.

ci-après dénommé ; « la Tour de Gassies »

ET,

La Société XXXXXXXXXXXX

ci-après dénommé ; « XXXXXXXXXXXX »

Il est convenu ce qui suit:

Préambule

La fabrication de prothèse de membre inférieur sur la base de la mise à disposition de genoux (dont genoux électroniques), pieds et de prothèses de membre supérieur (main myoélectrique) par une société d'orthopédie privée permet une rééducation spécifique et adaptée à une récupération performante de la fonction (marche et préhension). De fait, elle permet une rationalisation de la prescription de prothèse après la sortie du centre et une économie pour l'assurance maladie.

Article 1 - Objet de la convention

La présente convention a pour objet la mise à disposition, par un orthoprothésiste privé pour la Tour de Gassies, de genoux (dont genoux électroniques), pieds ainsi qu'au cas échéant

- Demander au patient de s'engager, après sa sortie du centre, à faire appel à l'orthoprothésiste privé choisi et nommé désigné par lui-même
- Contacter l'orthoprothésiste choisi par le patient, lui donner les informations nécessaires et définir avec lui la nature des dispositifs devant être mis à disposition
- dans le cadre du suivi du patient après sa sortie, rédiger une prescription quand une nouvelle prothèse devra être fabriquée par l'orthoprothésiste privé et fournir les documents d'informations et de traçabilité associés (Bon de livraison, N° de série, boîte, notice technique).

Article 2-2 : Engagements de la société XXXXX

Afin de permettre la fabrication de prothèses performantes, la société XXXXX s'engage à :

- Mettre à disposition le ou les dispositifs neufs ou d'occasion nécessaires à la fabrication de la prothèse provisoire du patient hospitalisé à la Tour de Gassies le plus rapidement possible après réception de la demande
- Fournir les numéros de lots des dispositifs concernés, qu'ils soient neufs ou d'occasions
- Fournir pour les dispositifs d'occasion, une attestation du fournisseur que le dispositif présente les garanties nécessaires pour son utilisation.

Protocole de commande des dispositifs :

1/ Envoi de la demande par le service appareillage de la TDG à l'OP privé (fiche complétée « demande de collaboration »).

2/ OP informe la TDG du passage de la commande (message sur boîtes mail Appareillage 1 et 2). Si le fournisseur formule une demande d'informations complémentaires, l'OP transmettra à la TDG la fiche que le service appareillage complètera à réception.

3/ Le service appareillage de la TDG informera l'OP par mail à réception des pièces

4/ Le service appareillage conservera l'ensemble des documents d'informations et de traçabilité (Bon de livraison, N° de série, boîte, notice technique) et les remettra à l'OP lors de sa venue sur site.

Article 3 - Aspects financiers

La mise à disposition du ou des dispositifs nécessaires à la confection de la prothèse provisoire par la Tour de Gassies est assurée sans aucun frais de la part de la Tour de Gassies, y compris pour les frais de transport.

Attestation du libre choix de l'orthoprothésiste privé

Je soussigné(e), ...*L* [REDACTED] *J* [REDACTED] *P* [REDACTED]
né(e) le *07/05/* [REDACTED]
demeurant...*37 COURS DE VERDUN* [REDACTED]

.....
.....
, après avoir été régulièrement informé par la Tour de Gassies, atteste avoir choisi
librement la société d'appareillage
[REDACTED]
afin que cette dernière procède à la fabrication de ma première prothèse après la
sortie du centre.

à : *BRUGES*
le : *12/5/2022*

Signature

[Signature]

Pendant le séjour en SMR

- Indication médicale + niveau K théorique (Amp No Pro + avis kiné) + avis OP interne + ou – avis OP privé → demande de collaboration pour mise à disposition de DM performant (pieds, genoux, mains myoélectriques, articulation de hanche)
- Industriels jouent le jeu du prêt « pour voir »

Service APPAREILLAGE de la Tour de Gassies

Rue de la Tour de Gassies

33523 Bruges cedex

Tel : 05 56 16 33 33 « appareillage »

Fax : 05 56 16 32 07

Mails : appareillage1.gassies@ugecamaq.fr; appareillage2.gassies@ugecamaq.fr

DEMANDE DE COLLABORATION APPAREILLAGE

DATE DE LA DEMANDE : **Jeudi 12 mai 2022**

ORTHOPROTHESISTE REFERENT A LA TDG : **Emmanuelle R**

NOM ET PRENOM DU PATIENT : **L J**

N° 300021817

AGE : **73 ans** → Né le **07.05.xxx**

POIDS : **69 KG**

TAILLE : **1m73**

NIVEAU ACTIVITE

MODERE

NORMAL

AMPUTATION

MI GAUCHE

PROTHESE TIBIALE

PROTHES

PIED

CLASSE

I

II

Pendant le séjour en SMR

- **Intéressant d'avoir l'avis de l'OP privé +++**
- pour le choix des genoux libres non électroniques
- Pour le choix précis du DM lui-même (modèle, marque)
- **Fabrication de la prothèse d'entraînement avec emboiture provisoire sur bas de jambe « définitif »**
- **Changement d'avis possible : essai de plusieurs genoux par exemple**
- **Validation du projet d'appareillage à venir → rééducation avec prothèse cohérente**

A la sortie

- **Cerfa de régularisation : 1ere mise définitive**
- **Remboursement sur facture si soucis : DC, perdu de vue**



Suivi

- MPR assure ACE ou TC pour le « dur » : 1ere mise, 2eme mise → prescription / niveau d'activité réel et le projet de vie : classe de pied, type d'accrochage, type de genou → l'OP privé fait le choix définitif du DM
- Puis pour les changements d'emboiture, renouvellements avant échéance ou à réforme, l'organisation d'essais de nouveaux dispositifs/validation pour remboursement, dispositifs non remboursés → continuité dans le dossier d'appareillage donc cohérence
 - → à l'initiative souvent de l'OP privé

Suivi

- 1ere ligne si pb de prothèse → « diagnostic »
- OP centralise et mets à disposition l'information sur les DM : type, matériaux, dates de pose (ignorance des patients)
- D'où l'intérêts +++ de la présence de l'OP aux cs sur site ou durant les visios en cas de TC (smartphone de l'OP)
- **Souhaits +++ : autonomie pour des auto-prescriptions de composants « mous » : manchon, gaine d'étanchéité, enveloppe de pied, esthétique, bas, gants**
 - Si renouvellement simple à l'intérieur d'une fréquence théorique cohérente
 - Déjà la réalité en pratique courante = cerfa fait hors présence patient +++

vis-à-vis des Podo-orthésistes

- **Collaboration réciproque, climat de confiance**
- **Bilans**
- **Proposition de prescriptions**
- **Communique sur les résultats**

Vis-à-vis du MT

- Référent de 1ere ligne : douleurs neurologiques, plaies, réactions cutanées, pb de prothèse → décide s'il gère ou s'il demande un avis de l'OP (+++ si pb de prothèse) ou un avis de MPR spécialisée en appareillage (douleurs, tbl trophiques...) → établit le BT si VSL ou ambulance
- Avis de l'OP peut déboucher sur la nécessité d'une cs MPR → TC immédiate ?

Vis-à-vis du médecin conseil

- **Primordial comme garde fou de prescriptions non justifiées ou incohérentes**
- **Mais collaboration quasi inexistantes**
- **Donc encore quelques refus « tatillons », accord dysharmonieux (région)**
- **Dématérialisation des cerfas +++++**

Conclusion

- **PartenaireS de confiance**
- **Joignables (téléphone, connexion WIFI)**
- **Dossier à jour - traçabilité**
- **Se faciliter le travail**